



Compte-rendu analytique de la séance du Conseil municipal du mardi 10 mars 2020

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, le mardi 10 mars 2020, à 19h30, dans la Salle polyvalente de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis TISSERAND, Maire de Courtenay.

Lors de cette séance, le Conseil municipal a :

- **adopté** le Compte-rendu analytique et le Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du lundi 10 février 2020.
- **arrêté** le Compte administratif du Budget principal COMMUNE de l'exercice 2019, sous réserve de concordance avec le Compte de gestion 2019 non encore validé par le Trésor public à la date de la présente séance du Conseil municipal.
- **arrêté** le Compte administratif du Budget annexe EAU de l'exercice 2019, sous réserve de concordance avec le Compte de gestion 2019 non encore validé par le Trésor public à la date de la présente séance du Conseil municipal.
- **arrêté** le Compte administratif du Budget annexe ASSAINISSEMENT de l'exercice 2019.
- **arrêté** le compte de gestion de l'exercice 2019 du Receveur municipal pour le budget annexe du Service ASSAINISSEMENT.
- **pris acte** du Rapport d'Orientations Budgétaires 2020, pour les budgets COMMUNE, EAU et ASSAINISSEMENT, tel qu'il a été présenté.
- **adopté** le montant des subventions à verser aux associations, au titre de l'année 2020, pour un crédit total de 43 595 € qui sera prévu au compte 6574, du budget primitif 2020 de la Commune.
- **accepté** le versement d'une subvention d'un montant total de 80 000 € au CCAS, sur le budget annexe Foyer-logements 2020 (versée en deux fois 40 000,00 €). Il a également décidé d'inscrire ces crédits à l'article 657362 du budget primitif COMMUNE 2020. Enfin, il a autorisé Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.
- **décidé** d'affecter les résultats 2019 au Budget Primitif 2020 COMMUNE, conformément à ce qui était exposé, sous réserve de concordance avec le Compte de gestion 2019 non encore validé par le Trésor public à la date de la présente séance du Conseil municipal.
- **décidé** d'affecter les résultats 2019 au Budget Primitif 2020 EAU, conformément à ce qui était exposé, sous réserve de concordance avec le Compte de gestion 2019 non encore validé par le Trésor public à la date de la présente séance du Conseil municipal.

- **décidé** d'affecter les résultats 2019 au Budget Primitif 2020 ASSAINISSEMENT, conformément à ce qui était exposé.

- **approuvé** le projet de statuts de la 3CBO adopté par le Conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouagne (3CBO) le 13 février 2020, et a **autorisé** Monsieur le Maire à signer tout document et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- **autorisé** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition, par la Communauté de Communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouagne (3CBO), à la Commune de Courtenay, de la piscine Intercommunale située sur la Commune de Château-Renard, pour l'année scolaire 2019-2020. Il a ensuite **autorisé** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

- **approuvé** la démarche d'engagement de la Commune de Courtenay dans une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) et a **approuvé** le périmètre de l'ORT pour la Commune de Courtenay, tel que défini lors de la Commission d'urbanisme du 14 février 2020.

- **approuvé** le principe de classement dans le domaine public communal des parcelles suivantes :

- . parcelles cadastrées section AA n°287, AA n°318 et AA n° 321 « Rue des Maisons Rouges » pour une superficie totale de 141 m² ;
- . parcelle cadastrée section AN n°27 « Rue de l'Artisanat » pour 2 292 m² ;
- . parcelles cadastrées section AB n°357 et AB n°358 « Rue des Ormes » pour une superficie totale de 97 m² ;
- . parcelle cadastrée section YX n°102 pour 5 336 m² ;
- . parcelle cadastrée section AR n°82 « Les Rogets » pour 33 395 m² ;
- . parcelle cadastrée section AX n°276 « Les Comtés » pour 31 339 m² ;
- . parcelles cadastrées section AW n°25 et n°80 « La Garenne » pour 16 174 m².

Il a également **autorisé** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

- **accepté** la suppression de sept postes d'Assistant d'enseignement artistique à temps non complet, au 1^{er} avril 2020, et a **accepté** la suppression d'un poste d'adjoint d'Animation à temps non complet à la Résidence Autonomie, au 1^{er} mai 2020. Enfin, il a **autorisé** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

- **accepté** les modifications telles que présentées au protocole d'accord relatif à l'Aménagement et à la Réduction du Temps de Travail, et a **accepté** l'avenant n°3 au protocole d'accord ainsi modifié. Enfin, il a **autorisé** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

- **décidé** de créer sept postes d'assistants d'enseignement artistique principal 1^{ère} classe, à temps non complet, à raison de 21 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} avril 2020, dans les conditions de rémunérations telles que présentées. Il a également **précisé** que les crédits seront inscrits au chapitre 12 du budget de la Commune et a **autorisé** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant au dossier.

- **décidé** de créer :

- . deux postes de médecins territoriaux de 2^{ème} classe, à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 15 mars 2020 ;
- . un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 15 mars 2020 ;
- . un poste d'assistant administratif coordinateur, rédacteur principal 2^{ème} classe à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 15 mars 2020 ;

Il a ensuite **précisé** que les crédits sont inscrits au chapitre 12 du budget de la Commune. Enfin, il a **autorisé** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant au dossier.

- **décidé** de créer un poste d'agent polyvalent de restauration à temps non complet de 17h00 hebdomadaires, à compter du 1^{er} avril 2020, et a **autorisé** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant au dossier.

- **accepté** les modifications du règlement intérieur du Restaurant scolaire telles qu'elles ont été énumérées. Il a ensuite **accepté** le règlement intérieur modifié du Restaurant scolaire et a **autorisé** Monsieur le Maire à signer ledit règlement intérieur et tout document se rapportant au dossier.

- **adopté** l'ensemble du texte du règlement intérieur du Pôle Culturel et Associatif et a **autorisé** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Informations du Maire et questions diverses.

Fait à Courtenay, le 11 mars 2020



Le Maire

Francis TISSERAND

